

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 juillet 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation5 p. (411r, 412r, 413v, 414v, 415r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 juillet 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47458>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[8 juillet 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Observations sur les documents établis par Grebel et transmis par Émile Godin : Godin ne souhaite pas soumettre aux juges des annotations visant notamment des personnes, mais ne s'oppose pas à ce qu'il les communique aux experts. Sur le brevet du moulage mécanique : sur la translation des wagons. Sur les évaluations à faire en vue de la licitation de la communauté Godin-Lemaire. Godin avertit Grebel que Quaintenne va occuper un emploi dans l'usine et peut-être remplir la fonction d'architecte de la ville de Guise : Quaintenne doit parler avec Grebel du projet des écoles de la ville ; Godin ne veut pas attendre l'architecte de Saint-Quentin.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Construction](#), [Contrefaçon](#), [Dessin](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Huet \[monsieur\]](#)
- [Quaintenne, Étienne Louis Joseph \(1811-\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 07/03/2025

Versailles 3 Juillet 1791

411

Cher Monsieur Grebel,

Touille vous remettra les documents que vous avez envoyés à mon examen, et sur lesquels je n'ai pas d'observation à faire sinon qu'il faut éviter de mettre sur ces pièces de annotations qui pourraient faire l'objet de causeries au delà, et qu'il y aurait peut-être quelques inconveniens à faire passer sous les yeux des juges. J'ai en conséquence biffé les lignes qui avaient rapport à Ruet ; on peut parler de la contrefaçon dans un sens général sans citer personne.

dans ces documents.

Mais rien m'empêche que vous disiez ces choses-là aux experts.

J'eusse fait la remarque qu'un seul exemplaire devait étre désormais remis aux experts sur toutes ces questions, j'espere que cela ne sera pas oublié.

J'ai corrigé les inconvénients signalés dans le projet de translation des wagons que je vous avais envoyé; les croquis en plan et en élévation que je vous envoie pour l'intelligence de l'affaire ne pourront étre signés sur le plan général; on pourrait tout au plus y indiquer la rue en élévation, et d'une façon imparfaite; si vous jugez nécessaire de faire une

nouvelle planche, je ne m'y opposerai pas et vous pourrez alors y placer les dessins du maladeur. Mais il faudra je pense que cette planche soit la ^{seconde} et que la planche générale porte le N° 3.

Emile vous dira du reste les réflexions que j'ai faites sur ces questions. Mais quel qu'il soit le parti que vous prenez j'ai arrangé la description de manière à ce qu'elle puisse s'appliquer à la vie en élévation comme à la vie en plan.

Comme vous paraissiez l'avoir compris il n'y a aucun inconvenient à faire toutes les évaluations posées au sujet de la déclinaison, sauf à en faire tel usage qui j'imagine convenable, car

même après avoir été
soumis aux experts si
j'aurai faire toutes les
réserves que mes intérêts
commanderont.

Je n'entérois quant à
présent aucun inconvénient
à ce que vous me proposez
concernant la progression
des affaires, au contraire,
toute preuve reposant sur
des chiffres sérieux et
sincères doit avoir une
grande valeur. Il faut do-
prendre les brevets pour ce
qu'ils sont et non sans contredit
de ceux qui ne présentent
qu'une valeur médiocre,
quand cela est.

Les maillons graissiers
ne peuvent être évalués.

M. Guaintenne vient prendre un emploi dans l'usine ; peut-être pourra-t-il en même temps remplir le rôle d'architecte de la ville. Je l'engage à causer avec vous du projet d'écoles que j'ai mis en question devant vous. Je crois que si j'attends l'architecte de M. Guenttin, Guise pourra bien se faire d'écoles. Donnez en conséquence à M. Guaintenne les renseignements que vous pourrez afin qu'il étudie cette question.

Agéez si vous priez mes très cordiales civilités

Godin